

## QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être inscrite sur la liste électorale, toute personne physique doit :

- être âgée de 18 ans ou plus au 5 novembre 2017;
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi;
- être domiciliée sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et au Québec depuis au moins six (6) mois, soit le 1<sup>er</sup> mars 2016;

ou

- être depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2016 propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et avoir transmis une demande écrite d'inscription au président d'élection au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017;

ou

- être depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2016 occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et avoir transmis une demande écrite d'inscription au président d'élection au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### INSCRIPTION DES PERSONNES NON-DOMICILIÉES

Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017 peut exercer son droit de vote, même s'il n'est pas domicilié à Saint-Louis-de-Gonzague. Afin que son nom soit ajouté sur la liste électorale, il suffit de transmettre la demande d'inscription (voir page 2) au président d'élection avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017\*.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017 doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale. Afin que le nom de cette personne soit ajouté sur la liste électorale, il suffit de transmettre la procuration (voir page 3) au président d'élection avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017\*.

\* Après cette date, un formulaire valide, reçu avant la fin des travaux de révision de la liste électorale le 17 octobre, sera acheminé à la Commission de révision pour inscription de l'électeur y ayant droit. Une procuration demeure valide tant que les conditions sont remplies et qu'elle n'est pas remplacée ou retirée.

### LE CAS DES PERSONNES MORALES

Dans le cas d'une élection, une personne morale NE PEUT PAS demander l'inscription d'un représentant. Une personne morale peut seulement être inscrite sur une liste référendaire.

### UN SEUL DROIT D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

La Loi prévoit qu'une personne ne peut être inscrite plus d'une fois sur une liste électorale et que son inscription doit être effectuée selon l'ordre de priorité suivante :

1. la personne domiciliée à Saint-Louis-de-Gonzague
2. le propriétaire unique d'un immeuble
3. l'occupant unique d'un établissement d'entreprise
4. le copropriétaire d'un immeuble
5. le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Dans le cas où une personne possède plusieurs propriétés ou établissements d'entreprise, l'inscription se fait à l'adresse de l'immeuble ayant une plus grande valeur foncière ou locative.

# **Demande d'inscription** par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise **Non domicilié**

Je, \_\_\_\_\_, Date de naissance  
année | mois | jour

Prénom Nom

désire être inscrit sur :  la liste électorale municipale  la liste électorale de la MRC (si applicable)  
 la liste référendaire

à titre de :  propriétaire<sup>1</sup> unique d'un immeuble depuis le année | mois | jour  
 occupant<sup>1</sup> unique d'un établissement d'entreprise depuis le

## **Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription<sup>2</sup>:**

\_\_\_\_\_ Ind. rég. Numéro de téléphone

N° Rue, avenue, n° de lot

\_\_\_\_\_

Municipalité Code postal Adresse électronique

## **Adresse du domicile :**

\_\_\_\_\_ Ind. rég. Numéro de téléphone

N° Rue, avenue, ...

\_\_\_\_\_

Municipalité Code postal Adresse électronique

## **Signature**

\_\_\_\_\_ année | mois | jour

Propriétaire ou occupant

1 Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative. De plus, ce dernier doit être majeur, citoyen canadien, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur la liste électorale ou référendaire.  
2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

---

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

---

# Procuration

pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble  
ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Non  
domicilié

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le  
 cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

\_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom

Date de naissance		
année	mois	jour

comme personne<sup>1</sup> à être inscrite sur :  la liste électorale municipale  la liste électorale de la MRC  
 la liste référendaire (si applicable)

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription<sup>2</sup> :

N° Rue, avenue, n° de lot

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Adresse du domicile :

N° Rue, avenue, ...

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

1 Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale ou référendaire.

2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

**PRENEZ NOTE** que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.